MISE EN ŒUVRE DES NOUVELLES MESURES DE FRANCISATION EN COMMISSION SCOLAIRE



Direction des politiques et programmes de francisation

Direction du registraire de la francisation

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration





PLAN DE LA PRÉSENTATION

Bonification de l'aide financière

• Élargissement de l'accès à l'aide financière

 Informations opérationnelles sur la mise en œuvre des nouvelles mesures en francisation

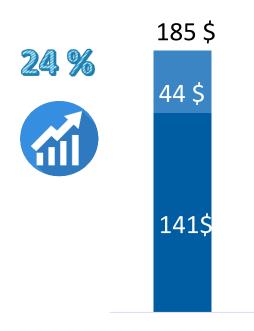
Contribution des commissions scolaires





BONIFICATION DE L'AIDE FINANCIÈRE

En vigueur le 1er juillet 2019



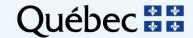
TEMPS COMPLET

Bonification de l'allocation de participation

de 141 \$ à 185 \$ par semaine

Les allocations de frais de garde et de transport restent les mêmes





BONIFICATION DE L'AIDE FINANCIÈRE

En vigueur le 1er juillet 2019



TEMPS PARTIEL

Ajout d'une allocation de participation

15 \$ par jour de formation

Bonification du montant de l'allocation de **frais de garde**

de 7 \$ à 9 \$ par jour de formation

par enfant ou personne handicapée à charge





ÉLARGISSEMENT DE L'ACCÈS À L'AIDE FINANCIÈRE

En vigueur le 1^{er} juillet 2019

TEMPS COMPLET

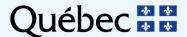
- •Les personnes arrivées au pays depuis 5 ans ou plus (cours au MIFI ou en commission scolaire)
- •Les travailleurs temporaires et les étudiants étrangers (y compris les conjointes ou les conjoints)

TEMPS PARTIEL

- •Les travailleurs temporaires et les étudiants étrangers (y compris les conjointes ou les conjoints) qui suivent des cours au MIFI
- •Les élèves qui suivent des cours de français à temps partiel en commission scolaire





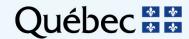


TEMPS COMPLET

L'AIDE FINANCIÈRE DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2019.

Type d'allocation	Temps complet
Allocation de participation	185 \$ par semaine
Allocation de frais de garde	Maximum de 25 \$ par jour
Allocation de transport ou de trajet	Allocation établie selon le coût du transport en commun ou le kilométrage



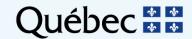


TEMPS PARTIEL

L'AIDE FINANCIÈRE DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2019.

Type d'allocation	Temps partiel
Allocation de participation	15 \$ par jour de formation
Allocation de frais de garde	9 \$ par jour de formation par enfant ou personne handicapée à charge
Allocation de transport	Aucune allocation spécifique





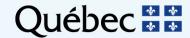
ADMISSIBILITÉ À L'AIDE FINANCIÈRE

Toute personne immigrante domiciliée au Québec

Sauf:

- Les demandeurs d'asile
- Les membres du corps consulaire
- Les personnes non autorisées à demeurer sur le territoire





COURS RECONNUS POUR L'AIDE FINANCIÈRE

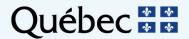
Pour être reconnu, un cours en commission scolaire doit :

- être donné en présentiel
- avoir une durée minimale de trois (3) heures d'enseignement du français par jour
- avoir une intensité minimale de quatre (4) heures d'enseignement du français par semaine
- faire partie de la liste des codes des cours de francisation reconnus par le MEES et le MIFI

Cours non reconnus:

- Cours donnés en milieu de travail
- Cours de français, langue d'enseignement
- Cours en ligne
- Stages, ateliers et cours de mise à niveau





COLLABORATION REQUISE ENTRE LES COMMISSIONS SCOLAIRES ET LE MIFI

OBJECTIF: allouer l'aide financière aux élèves admissibles

Avant le 1^{er} juillet 2019

Ententes pour les cours à temps complet

Du 1^{er} juillet au 20 décembre 2019

Paiement rétroactif aux élèves admissibles

À partir de janvier 2020

CS avec entente : signature d'un addenda spécifique

CS sans entente : signature d'une entente





PAIEMENT RÉTROACTIF DE L'AIDE FINANCIÈRE

Du 1er JUILLET au 20 DÉCEMBRE 2019

Responsabilités des commissions scolaires

- Installer l'affichette envoyée par le MIFI
- Identifier les élèves potentiellement admissibles
- Transmettre à ces élèves la lettre sur la démarche à suivre pour obtenir le paiement rétroactif
- Émettre une attestation de participation
 - Les codes LAN-P sont reconnus pour le paiement rétroactif

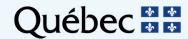




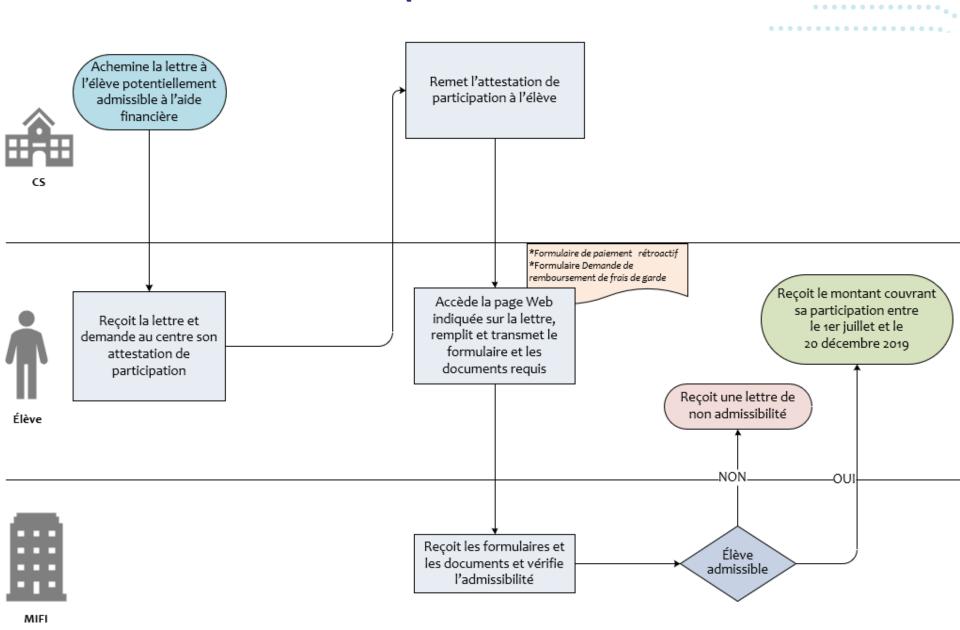
ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES DE L'ATTESTATION DE PARTICIPATION

- Nom et prénom de la personne
- Les codes des cours de francisation
- La date de début et la date de fin de participation
- La date de début et la date de fin des périodes de fermeture officielle (ex. vacances de la construction)
- Le nombre d'heures par jour
- Le nombre de jours de cours par semaine





Processus paiement rétroactif



À PARTIR DE JANVIER 2020





INSCRIPTION À UN COURS À TEMPS COMPLET

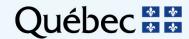
RAPPEL

La commission scolaire doit diriger l'élève vers le MIFI pour faire la demande d'admission aux cours de français à temps complet et à l'aide financière

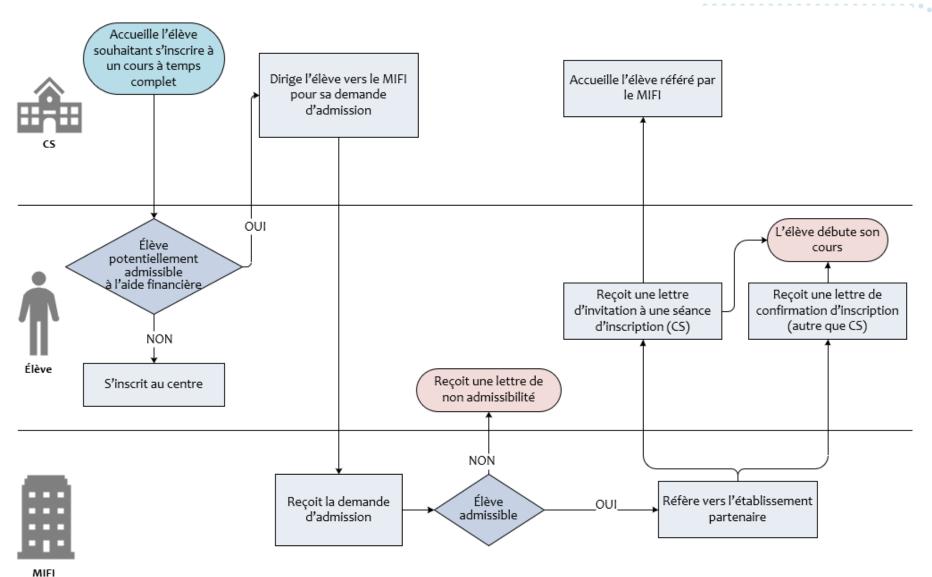
La Direction du registraire de la francisation du MIFI procédera au référencement de ces personnes comme convenu dans l'entente avec la commission scolaire

CS sans entente : signature d'une entente à prévoir





RAPPEL Processus inscription à un cours à temps complet

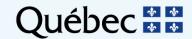


PAIEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LES COURS À TEMPS PARTIEL À PARTIR DE JANVIER 2020

Avant le début de la session

- Trois semaines avant le début de la session, transmettre au MIFI la programmation des cours
- Lors de l'inscription, identifier l'élève potentiellement admissible à l'aide financière
- Remettre à l'élève le lien vers la page Web pour faire sa demande d'aide financière





PAIEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LES COURS À TEMPS PARTIEL À PARTIR DE JANVIER 2020

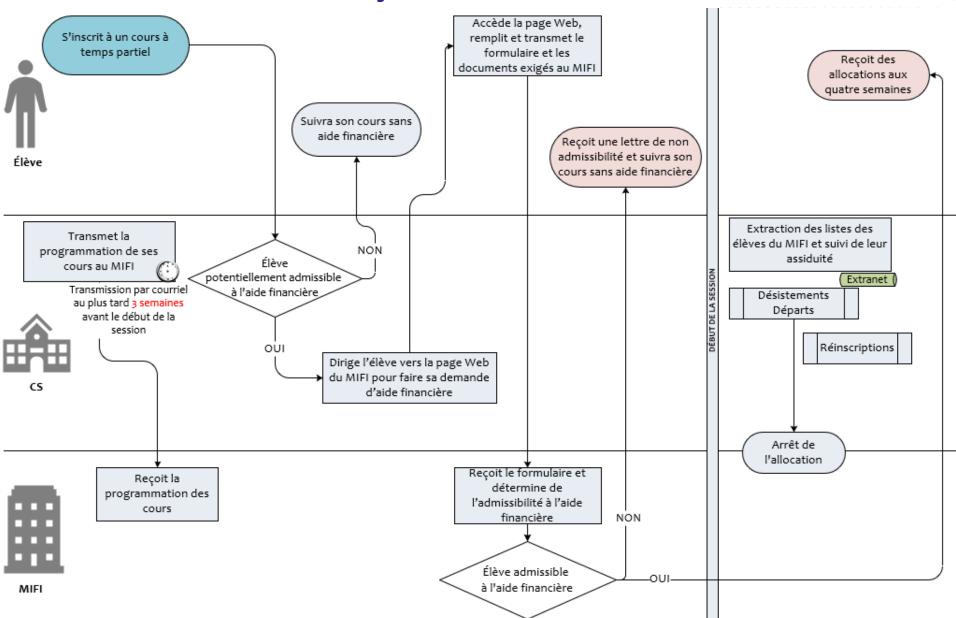
Au début de la session

- Extraire de l'Extranet les listes des élèves MIFI
- Assurer le suivi de l'assiduité des élèves MIFI via Extranet





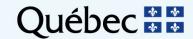
Processus pour les cours à temps partiel à partir de janvier 2020



PAIEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LES COURS À TEMPS PARTIEL À PARTIR DE JANVIER 2020

Les informations relatives aux modalités d'opérationnalisation de ce processus seront transmises à l'ensemble des commissions scolaires prochainement





Merci!



